

Procès-verbal de l'assemblée générale de Roularta Media Group

Suite à l'assemblée générale de Roularta Media Group (RMG), société cotée en bourse, qui s'est tenue aujourd'hui, les perspectives pour 2024 telles que communiquées dans le cadre du communiqué de presse sur les chiffres de 2023, ont été commentées plus avant.

Les revenus de lectorat continuent d'évoluer positivement grâce à une bonne acquisition d'abonnements numériques et à une augmentation de l'acquisition d'abonnements *print* par le biais des canaux numériques. Un nouveau public jeune découvre **l'offre numérique** du Groupe via 'Mes Magazines' : l'appli, le kiosque numérique et le site web 24/24, offrant tous les contenus de toutes les rédactions du groupe (Knack, Le Vif, Weekend Knack, Weekend Le Vif, Focus Knack, Focus Le Vif, Trends, Trends-Tendances, Plus Magazine, Libelle, Femmes d'Aujourd'hui, Flair, Feeling, Gaël, etc.).

Les coûts de distribution augmenteront moins que prévu, étant donné que les magazines de RMG seront distribués avec les tournées de distribution normales pour les lettres et les colis, et que les délais de livraison au distributeur seront adaptés. De plus, l'application du crédit d'impôt réduira encore les coûts de distribution. Les titres de RMG seront principalement distribués par bpost, et éventuellement, pour un volume limité, par un autre distributeur.

Toutefois, vu le contexte économique incertain, il faut continuer de tenir compte de la pression sur **les recettes publicitaires**.

Les coûts de l'énergie et des matières premières ne semblent plus augmenter comme c'était encore le cas récemment. Néanmoins, le Groupe continue d'investir dans des **mesures destinées à améliorer l'efficacité** afin de contrer l'inflation qui se maintient en Belgique.

Les recettes générées par **les extensions de lignes** (voyages, livres, design, cuisine, etc.) restent à peu près stables.

L'assemblée générale a approuvé aujourd'hui la proposition du conseil d'administration de verser un dividende brut de 1,00 EUR (net 0,70 EUR) par action pour l'exercice 2023, sous la forme d'un **dividende optionnel**.

Il en résultera un rendement brut du dividende de 9,09% sur le cours de clôture de l'action le 20 mai 2024.

À partir de vendredi 24 mai 2024 (date de début de la période de choix), les actionnaires de RMG ont la possibilité d'apporter leur dividende dans le capital de RMG selon **les conditions suivantes** :

- Apport au titre du dividende net : 0,70 EUR par droit au dividende ;
- Ratio d'apport : 13 droits au dividende par action nouvelle ;
- Prix d'émission par action nouvelle : 9,10 EUR, soit une décote de 8,91% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des prix des actions tels que publiés quotidiennement sur Euronext Brussels (« VWAP ») pendant la période du 2 mai au 16 mai 2024, après déduction du dividende brut ;
- Période d'apport du 24 mai au 7 juin inclus à 16 heures ;
- Émission des actions nouvelles : le ou aux alentours du 12 juin 2024 ;
- Participation aux résultats : à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les actionnaires qui n'auront pas fait connaître leur choix avant la fin de la période d'apport recevront automatiquement le dividende net en espèces à partir du 12 juin 2024. ING agit en tant que centralisateur financier.

L'actionnaire de référence Koinon NV/SA, a exprimé son intention d'apporter tous ses Droits au dividende dans le capital de Roularta Media Group NV/SA.

L'assemblée générale a approuvé le renouvellement du mandat de Verana NV/SA, représenté par sa représentante permanente Madame **Coralie Claeys**, en tant qu'**administrateur non-exécutif** pour une période de quatre ans (jusqu'après l'assemblée générale de 2028).

La proposition du conseil d'administration de nommer un nouveau membre, Monsieur **Louis De Nolf**, a également été adoptée par l'assemblée générale. Monsieur Louis De Nolf est nommé **administrateur non-exécutif** pour une période de quatre ans (jusqu'après l'assemblée générale de 2028). Le conseil d'administration estime que Monsieur Louis De Nolf (40), qui a acquis de l'expérience chez VTM et Roularta, avant de devenir à partir de 2013 directeur général de l'agence de relations publiques et de communication Duomedia, apportera une valeur ajoutée aux délibérations et à la prise de décision au sein du conseil d'administration, qui comptera désormais 10 membres.

Sur proposition du conseil d'administration, après avis et approbation respectivement du comité d'audit et du conseil d'administration, l'assemblée générale a décidé de nommer Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises BV/SA, représenté par Madame **Lieve Cornelis**, en tant que **commissaire aux comptes**, et ce pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice se terminant le 31 décembre 2026. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises se verra également confier la mission d'« assurance » du **rapport consolidé sur le développement durable** (dans le cadre de la directive CSRD).

Calendrier financier pour les actionnaires

- Date de détachement du dividende (ex-date dividend) : 22 mai 2024
- Date d'enregistrement du dividende (record date dividend) : 23 mai 2024
- Début de la période de choix : 24 mai 2024
- Clôture de la période de choix : 7 juin 2024 – 16h
- Mise en paiement du dividende : 12 juin 2024
- Résultats semestriels 2024 : 14 août 2024

À propos de Roularta Media Group

Roularta Media Group (RMG) est un groupe multimédia coté en Bourse, qui occupe plus de 1.200 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires total de 323 millions d'euros. En Belgique, RMG est leader du marché dans le domaine des magazines en néerlandais et en français. Aux Pays-Bas, RMG possède le deuxième plus grand portefeuille de titres de magazines. En Allemagne, RMG est le leader du marché des médias pour le public des 50+. RMG possède l'imprimerie offset hypermoderne Roularta Printing, qui imprime pour toutes les grandes entreprises de médias dans le Benelux et les pays environnants. RMG possède des outils numériques puissants, tels que l'appli 'Mes Magazines', avec un kiosque numérique, un site web mis à jour 24h/24 avec l'apport de toutes les rédactions, et des abonnements accessibles à toute la famille. Avec son programme de durabilité Roularta Cares, RMG est un précurseur en matière de développement durable dans le secteur des médias.

Selon la dernière étude Employer Brand Research (2024) réalisée par Randstad, Roularta Media Group entre à la 8^{ème} place (une des plus fortes progressions) dans le top 10 des employeurs les plus attractifs en Belgique.



Xavier Bouckaert, CEO
xavier.bouckaert@roularta.be
+32 (0)51 26 65 26